

POUR NOUS

ORGANE FRATERNEL DU STALAG VI A

MENSUEL

MARS 1946 — N° 6

L'ŒUVRE DE TOUS

CONSTITUEZ VOS SECTIONS

La section de Lyon a son siège, 3, place des Cordeliers.

Voici la composition du Bureau :
Responsable : PONCHON, 136, rue de Sully, évadé, puis déporté à Dachau.

Secrétaire : NOYARIE, 8, rue Pouteau, ancien metteur en pages de « Pour Nous » au camp.

GUYAT, 20, quai Saint-Vincent. Homme de confiance et adjoint de Bernard LACROIX.

CLAEYS et Madame, 7, rue Hector-Berlioz, à Villeurbanne. Menuisier Bau Kie.

DELCASSE, 8, cours Charlemagne. Pilote d' « Azor ».

GULLERAND, rue de la Rabue-Brou. Cordonnier à l'Handwerker.

LAPANDERY, 82, rue de la Buire. sculpteur, auteur du Monument aux morts d'Hemer.

MILLET, 4, rue Desley. Cordonnier.

PIOLLOT, 27, rue Neuve, Pierre-Bénite. Tailleur.

Camarades du Rhône et des départements limitrophes, cette équipe est à votre disposition. Vous leur ferez plaisir en entrant en rapport avec eux. Ils sont prêts à vous aider.

André MILHE, l'équipe t'attend.

Les cinq premiers numéros du journal ont été consacrés à la prospection. Nous nous sommes efforcés, jusqu'ici, de faire comprendre à chacun que son devoir est d'adhérer à l'Amicale. Nous n'avons pas toujours été entendus.

Nous allons maintenant mettre en œuvre notre programme d'entraide et donner à l'Amicale son plein essor. Cet effort serait vain si nous ne savions pas nous regrouper, reconstituer les noyaux VI A., qui permettront de concrétiser notre action et de lui donner toute son efficacité.

Constituez des sections à l'image de celles de la Loire et de Lyon. Vous ne vous connaissez pas bien, mais vous serez vite amis, car vous avez plusieurs points communs. D'abord, votre souffrance, vos cinq ans de captivité, vos désillusions, vos joies. Vous avez ensuite le souvenir de ceux que nous avons laissés là-bas. Vous vous retrouverez avec plaisir. Vous pratiquerez entre vous une entraide efficace dans la vie de tous les jours. Vous choisirez des responsables qui vous représenteront au sein du Comité directeur, et vous participerez ainsi à la vie de l'Amicale.

C'est par l'intermédiaire des sections que l'Amicale vous apportera des avantages matériels qui rembourseront plusieurs fois votre cotisation.

Plusieurs sections sont embryonnaires et doivent prendre leur essor dans un avenir prochain.

A **Béthune** : Maurice COQUEL, route d'Armentières, à Essarts-les-Béthune, est impatient de lancer la section avec ABRAHAM René, 16, rue Claude-Bernard, à Béthune Pas-de-Calais).

A **Lens** : SONNTAG, Les Usines, à Mazingarbe (Pas-de-Calais), n'est pas assez aidé.

A **Bruay** : VILLERS devrait être mieux entouré.

Ces trois sections devraient déjà rattraper la Loire; la cohésion a manqué à cause de la défection de LAGACHE (aujourd'hui démissionnaire), qui avait, les 8 et 9 septembre, pris la responsabilité du Nord et du Pas-de-Calais, s'enga-

geant à regrouper les VI A. Chaque jour qui passe porte préjudice à tous et à chacun. Les veuves ne peuvent pas attendre. Groupez-vous sans tarder, si vous ne voulez pas qu'il soit trop tard.

A **Bordeaux** : ESPINASSE, 15, rue Raoul-Vergnier, Talence (Gironde); ECHINARD Marcel, ténor du Stalag; MAUSENCAL et BERJON, peuvent regrouper tous les Girondins.

A **Orléans** : RABIER, 20, boulevard Rocheplatte, Orléans (Loiret), s'apprête à démarrer. Ohé! BOUVIER, au travail.

A **Montceau-les-Mines** : MIGNARD, aux Georgetts, Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), s'est proposé pour lancer la section. Qui l'aidera?

A **Nice** : PERRENOUD a retrouvé BAGNIS, MARESCA, GIRAUDO avec MUSSO et Jacques LANG. Voilà une section qui doit naître et marcher.

A **Paris** : Il faut réorganiser la section. Elle doit être plus vivante et plus efficace encore que du temps du Secrétariat. Un objectif à atteindre au plus vite : le Cercle, où chacun, Parisien comme Provincial trouvera tout ce dont il a besoin. Le Bureau de la section de l'Ile-de-France se préoccupe de cette question.

En **Normandie** : Il y a fort à faire. Nous sommes noyés dans une vague d'égoïsme, d'indifférence.

Nous sommes découragés, éccurés. Le monde qui nous entoure nous pa-

Chez les Stéphanois

La section de la Loire ne ralentit pas son activité.

L'équipe se donne sans compter, sous l'impulsion de Jacques Imbert. Il nous faudrait tout une page pour parler des réalisations.

Voici en bref :
Un arbre de Noël qui a été un triomphe ;

Le 27 janvier, une messe à la mémoire de tous nos disparus a été dite par l'abbé Arnaud, ex-aumônier d'Hindenburgschule ;

Le 17 février 1946, un concours de belote réunissait tous les VI A et leurs amis au siège de la section.

Oie, poulette, poule, rosbiff, chacun est parti avec le ravitaillement pour toute la semaine.

Enfin, l'équipe organise, au profit de la Caisse de secours, les 23 mars et 13 avril, deux grands bals de nuit.

Et les projets vont bon train...
Congrès régional ;

Colonie de vacances...
Mais, chut..., ne soyons pas indiscrets.

Réunion le premier jeudi de chaque mois à 18 h. 30, 10, r. Marengo.

R..., kdo 563, grièvement blessé, ne peut travailler, mère âgée, entièrement à charge.

Contre la misère... SOLIDARITE.

rait étranger. C'est une raison de plus pour nous resserrer, nous épauler. Pour que l'esprit d'entraide qui nous anime réalise des merveilles, regroupons-nous. Vous verrez que notre souffrance n'aura pas été vaine.

LA TOMBOLA

Pour nous permettre un contrôle plus rigoureux, le Comité directeur a décidé de reporter le tirage de la tombola au mois de mai. La date exacte sera fixée dans le prochain journal. Il nous reste encore quelques carnets à placer. Faites un effort autour de vous : Aidez-nous.

Sur votre demande, nous vous enverrons un ou plusieurs carnets. Vous nous couvrirez de leur montant dès que vous les aurez vendus. La date-limite du règlement est portée au 5 mai. Dans le prochain numéro on publiera la liste complète des lots et dans le numéro de mai ou de juin, nous donnerons la liste des numéros gagnants et toutes indications utiles pour le retrait des lots. Un billet vendu, c'est 10 francs pour un orphelin.

● Le record de vente des billets de tombola est actuellement tenu par ISCHOFFEN du kdo 1.000 qui a placé 40 carnets. Qui dit mieux ?

L'activité du Secrétariat

LE JOURNAL

L'activité du Secrétariat s'est concentrée, durant le mois de février, sur le journal. Nous n'ignorons pas son importance dans la vie de l'Amicale.

Il est le lien entre tous et il est appelé à avoir une brillante carrière. Le metteur en pages fait des prodiges pour y mettre le maximum de nouvelles. Il y aurait matière, chaque mois, à remplir 4 pages strictement gefang. Mais alors, direz-vous, pourquoi ne pas le faire plus copieux ?

La raison est bien simple : le numéro coûte plus de trois francs, soit près de 40.000 frs à déboursier chaque mois. Vous concevrez que cette somme est bien lourde pour notre modeste budget. Il faut baisser le prix de revient. Trois moyens sont à notre disposition :

- 1° Réduire les frais d'expédition ;
- 2° Obtenir du papier à bon marché ;
- 3° Trouver de la publicité.

Nous ne vous dirons pas les démarches et les contre-démarches, les pas et les contre-pas faits dans les bureaux de la Préfecture, du parquet de la Direction des P.T.T. Disons plutôt que nos efforts ont été couronnés de succès, puisque « POUR NOUS » est désormais affranchi au prix le plus réduit, ce qui jusqu'ici avait été impossible. Comme d'autre part, nous rédigeons nous-mêmes nos bandes, le prix de revient de l'expédition a été considérablement réduit. C'est là une économie très appréciable et nos lecteurs pardonneront plus facilement le retard apporté à l'expédition du N° 4. Le journal partira désormais entre le 20 et le 25 de chaque mois. A vous de nous signaler les erreurs d'orthographe, d'adresse, les doubles emplois et aussi les omissions, pour nous permettre de mettre notre service d'expédition tout à fait au point. Nous n'avons pas, pour cela, négligé les deux autres moyens, et si jusqu'ici, nous n'avons pas eu satisfaction, ce n'est pas faute de nous être donnés du mal. Le prix de ce numéro a pu être ramené à 24.000 francs.

Pourquoi envoyer le journal à tous, puisque son service ne constitue un droit que pour les seuls adhérents, nous écrit un correspondant.

C'est exact, et nous avons déjà envisagé cette mesure pour un prochain numéro. Il serait juste, en effet, que seuls ceux qui ont compris leur devoir et qui ont su faire un effort, reçoivent le « POUR NOUS ».

(A suivre.)

En dehors de cette activité, nous avons reçu 152 lettres. Nous en avons expédiées 320 (renseignements divers, cartes d'adhérents, tombola, etc...). Nous avons recueilli 188 adhésions, ce qui porte le total des adhérents, au 28 février, à 1.311. Nous avons expédié 52 secours pour 28.700 frs. Nous avons reçu 60 visites, dont 12 de camarades de province de passage à Paris. Ces visites ont permis, entre autres choses, d'établir 6 demandes de pension.

Fin février, les numéros 4 et 5 du journal sont partis, soit 24.000 exemplaires. Enfin, nous nous sommes efforcés d'obtenir pour nos adhérents des avantages matériels. Une prochaine circulaire les mettra au courant. En mars, nos efforts porteront sur le journal, la coopérative et la colonie de vacances.

A propos d'un départ

Chers camarades,

Lors de la réunion du 23 février dernier, deux de nos camarades nous ont donné leur démission des fonctions qu'ils remplissaient au sein du Comité directeur :

Bernard LETREMBLE — Marcel DENTZER.

Leurs occupations professionnelles ne leur laissant pas la possibilité de se consacrer d'une façon aussi active qu'ils le voudraient à la direction effective de l'Amicale. Ils estiment — et je les comprends — qu'il ne suffit pas d'être un prête-nom ou un membre-soliveau, aussi préfèrent-ils laisser la place à des camarades dont le temps est moins limité.

Je regrette leur décision car, plus que quiconque, je connais leur valeur et j'ai pu apprécier les services considérables qu'ils ont rendus à tous derrière les barbelés et en France.

Je m'honore de leur amitié et ils s'honorent de votre confiance, mais il serait, me semble-t-il exagéré de leur imposer de négliger leurs affaires personnelles dans l'unique intérêt de notre Amicale.

Ils m'en voudraient de leur tresser des couronnes et je sais leur effacement pour ne pas leur infliger des éloges qui, bien que mérités, auraient l'air de les enterrer sous les fleurs. Leur vie, leurs actions ne suffisent-elles pas et n'ont-ils pas trouvé en elles tout ce qu'un homme peut chercher de réconfort dans la conscience du devoir accompli ? Tout le reste est littérature.

Bernard, Marcel, un passé encore tout récent de misères et d'enthousiasmes communs, vous donne droit à la reconnaissance de tous et si Bernard LACROIX vous le dit, vous savez bien que c'est vrai.

Vous restez de notre grande famille, même si, à votre corps défendant, vous ne pouvez plus vous y donner autant que vous le voudriez. Mais que chacun de nous fasse seulement la millième partie de ce que vous avez fait pour elle et je promets à l'AMICALE VI A, un avenir plein d'espérance.

Avec nous tous, les veuves et les gosses de nos morts, vous disent un merci très sincère et très ému.

Et je signe :

Votre vieux frère qui vous aime parce que vous avez su et vous savez nous aimer.

Bernard LACROIX.

FP 2043

NOS DROITS

PRISONNIERS DE PROFESSIONS LIBERALES

Un centre national de reclassement des professions libérales a été créé, 76, avenue Foch, à Paris (16^e). Ce centre a pour but de grouper les demandes et les offres d'emplois en faveur des rapatriés en quête d'une situation, après avoir exercé une profession libérale ou fait des études supérieures.

IMPOT CEDULAIRE

La plupart d'entre nous ont, depuis la reprise de leur travail, versé trop d'impôts. Les barèmes dont se servent les employeurs sont calculés sur 12 mois de travail, alors que nous avons repris notre travail au cours de l'année.

Il y a lieu de faire une demande de remboursement au contrôleur des Contributions directes dont dépend votre employeur : indiquer sur papier libre :

- 1° Le relevé des salaires imposables ;
- 2° Les impôts qui ont été retenus (assurances sociales déduites) ;
- 3° Indiquer la situation de famille.

OBJETS PERSONNELS LAISSES EN ALLEMAGNE

Nos camarades désirant récupérer les objets personnels qu'ils peuvent avoir laissés en Allemagne, doivent en faire la demande au SERVICE DES TRANSFERTS DE FONDS : 50, avenue Bugeaud à Paris, en indiquant l'adresse où ces objets ont été déposés en Allemagne. Le Ministère aurait pris toutes dispositions utiles pour faire acheminer ces objets vers la France.

PRIME A LA PREMIERE NAISSANCE

Les délais prévus pour l'obtention de la prime à la première naissance sont prolongés d'une durée égale à celle de la mobilisation et de la captivité. Le P.G. doit en faire la demande à la Caisse de compensation dont il dépend.

Le parquet de la Seine a relevé à 6.000 francs les fonds d'admission pour l'assistance judiciaire, s'adresser au Palais de Justice : Bureau de l'assistance judiciaire.

Les heures de nuit doivent être payées avec une majoration de 15 %, un casse-croûte doit être fourni par l'employeur. Le dimanche, la majoration est de 50 %.

M. l'aumônier Emmanuelli, ancien P.G., met gracieusement la chapelle de l'Hôpital militaire Villenin, 8, rue des Récollets, Paris (10^e), à la disposition des familles de prisonniers qui voudraient y faire dire une messe.

Les Polonais incorporés dans la Légion polonaise peuvent prétendre à un rappel de solde, pendant toute la durée de leur captivité. Ils doivent pour cela s'adresser à : « L'ORGANE LIQUIDATEUR DE L'ARMÉE POLONAISE », « LA FOUILLEUSE » à Suresnes (Seine).

RETROUSSER LES MANCHES...

Encore faudrait-il en avoir !
Combien de P.G. ont touché un eastume ?

DUDULE.

Ils écrivent ..

PELERINAGE A LOURDES

Le Secrétariat du VI A m'a fait savoir dernièrement que l'argent mis de côté pour le Pèlerinage a été bloqué en Allemagne au moment de la Libération, et que le Gouvernement ne veut rien savoir pour nous le rembourser, même à un taux réduit. Faites-en donc votre deuil.

Cela ne nous empêchera pas d'aller à Lourdes. Le Pèlerinage des P.G. est, en effet, fixé au 8 septembre prochain. Les P.G. seuls y seront admis.

L'Aumônier vous communique sa nouvelle adresse :

Abbé JAGUÉLIN, évêché, 27, rue des Tuyaux, Laval (Mayenne).

COMITE DIRECTEUR :

Par suite de la démission de DENTZER, LETREMBLE et LAGACHE, les camarades suivants ont été choisis pour compléter le Comité directeur : VEYRET, ANTOINE, BONCOURT, PARIZOT, NOURRY. Rappelons que les autres membres sont : Bernard LACROIX, LAVERDURE, IMBERT, SONNTAG, VILLERS, GABORIAU, SADON, MARTIN, POTOT.

Il sera répondu par priorité à nos adhérents. Rappelez votre N° de Kdo et votre N° d'inscription à l'Amicale. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

En bref...

Le Comité directeur étudie actuellement :

- 1° La création d'une coopérative ;
- 2° La colonie de vacances.

VOTRE NOM...

serait lu par 12.000 camarades s'il figurait à cette place — confiez-nous votre publicité.

Demandez-nous, dès maintenant, des vignettes « François et Françoise », pour la croisade de l'air pur. 70 % des fonds recueillis sont versés aux collectivités organisant des colonies de vacances. Nous pourrions ainsi envoyer nos orphelins au grand air.

Nous pourrions donner bientôt à tous nos adhérents, des avantages matériels qui rembourseront plusieurs fois la cotisation versée. Ils seront avisés par circulaire.

Aidez-nous à rendre le journal vivant, en participant à notre concours de la *Meilleure histoire drôle de captivité*, ouvert à tous.

Envoyez-nous votre texte avant le 1^{er} juin. Les articles retenus seront insérés dans le journal et le rédacteur sera récompensé.

Les généraux et les armées ont gagné la guerre...

Les mineurs ont gagné la bataille de la production...



PEURIERE...

lui, a gagné la dinde... et le concours de belote VI A, à Saint-Etienne.

— Le service Médico-Social est à votre disposition, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). Consultations, médicaments, constitutions de dossiers de pension.

— Le livre de René SEBILLE : « Sans crainte ni murmure », est en vente au Secrétariat au profit de la Caisse de secours, 81 francs.

— Nous avons besoin de vêtements pour nos camarades nécessiteux : pantalons, vestes, pardessus, etc. CONTRE LA MISERE, SOLIDARITE !

— Le service juridique, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, vous renseigne utilement.

Tu viens de lire ce journal. Il te reste deux choses à faire :

1° Nous envoyer en même temps que ton adhésion, tes critiques et tes suggestions : Les adresses de tes camarades ;

2° Ecrire au responsable de ta région pour te mettre à sa disposition. N'attends pas une minute pour le faire... Demain, il serait trop tard.

Nous constatons que nos camarades hospitalisés sont les premiers à faire l'effort de nous envoyer les cotisations. La première adhésion parvenue par le journal est celle de THIERS.

Le prêt au mariage n'est pas encore institué. Oui, mais le VI A, toujours à l'avant-garde, offre pour 10 francs une CHAMBRE A COUCHER.

LA FAMILLE VI A

NAISSANCES

M. et Mme DAVAINÉ Georges ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petite fille Betty.

M. et Mme LEPINE, habitant Rochefort, sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Serge, né le 13 février 46.

M. et Mme Jean RAMOND ont la joie de vous faire part de la naissance de leur second fils Jean-Paul, le 7 mars 1946.

M. et Mme BRUNEL Emile, demeurant à Halluin (Nord), sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petit garçon Emile, le 16 février 1946.

Monique et Marie-Françoise COUTIN-COQUILLAT, demeurant 170, rue d'Alsia, Paris (14^e), ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit frère Jean-Philippe.

M. et Mme MOUNEDE, habitant à Lamotte-Mauzevin, sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petite fille Lucienne, le 12 mars 1946.

M. et Mme SENIS sont heureux de vous faire part de la naissance de leur petite fille Viviane, le 5 mars 1946.

M. et Mme Denis LECLERCQ, 44, rue Pasteur, à Marles-les-Mines, ont la joie de vous annoncer la naissance de leur fils Bernard, le 27 janvier 1946.

André FORGERIT, de Courcome, est heureux de vous annoncer la naissance de sa petite sœur Odile-Marie, le 26 janvier 1946.

M. et Mme DELORY, de Monchy-Breton, sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Gérard, le 9 février 1946.

Nos vœux sincères de bonheur à cette génération de la Paix.

MARIAGES

BERGER Gaston, avec Mlle Irène SENECHAL, le 27 avril 1945.

Notre camarade PUYDEBOIS est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle Odette STOUVENAKER, le 29 sept. 1945.

Notre camarade JARRIER, demeurant à Hauterive (Orne), est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle JARRY Renée, le 4 décembre 1945.

M. Louis PILLET, de Rians (Cher), a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mlle Mauricette BUREAU, le 2 mars 1946.

Nos très vives félicitations aux jeunes époux et nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Le malheur frappe aussi notre famille : L'Amicale du Stalag VI A s'associe à la douleur des familles de nos camarades. Que celles-ci trouvent l'expression de la sympathie attristée de la grande famille du VI A.

Nous avons la douleur de vous annoncer le décès de l'épouse de notre camarade LELIEU, actuellement au sana d'Angerville à Hauteville.

Nous venons d'apprendre le décès de notre camarade VIONNET du 556 F.

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de notre camarade TROUVE Raymond, du kdo 604.

COTISATIONS

L'Amicale n'a pour vivre que votre cotisation. Aussi notre Trésorier vous prie-t-il d'adresser d'urgence le montant de votre cotisation pour 1946. Si vous n'avez pas encore donné votre adhésion, remplissez le bulletin ci-dessous et y joindre Si vous êtes déjà adhérent rappelez le N° de votre carte.

Le montant de la cotisation est de 120 fr. et comprend le service du journal.

STATUTS

(SUITE)

ART. IX

Réunion du Comité directeur. — En principe, le Comité directeur se réunit sur convocation du Président au minimum une fois par mois.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Tout membre du Comité directeur, qui sans motif valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, peut être considéré comme démissionnaire.

Le Secrétaire général tient à jour un registre sur lequel sont consignés les procès-verbaux de séances, les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général après approbation du Comité directeur.

ART. X

Dépenses. — Les dépenses sont ordonnées par le Comité directeur qui peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables à un ou plusieurs de ses membres, ou à tout autre membre de l'Association pour l'administration courante, l'organisation et l'exécution de ses décisions.

(A suivre.)

L'expérience a prouvé qu'en France comme en Allemagne il ne faut compter que sur nous-mêmes.

LE CONGRES

(SUITE)

PRETS D'HONNEUR :

Le principe des prêts d'honneur est adopté. L'on devra distinguer les cas d'espèces, mais on requérera, comme garantie, l'avis de l'homme de confiance du Kommando et celui du chef de région. Ce processus pourra ne pas être observé quand il s'agira de petits prêts d'urgence. Pour les P.G. encore à l'hôpital, les cas seront à étudier isolément, et les mesures à prendre varieront selon les résultats des enquêtes.

LES TRANSFORMES

Questions soulevées par plusieurs hommes de confiance dont MORELLE (toujours sur la brèche) ; après une longue discussion, la décision suivante est adoptée à l'unanimité : toute demande d'adhésion à l'Amicale devra faire l'objet d'un avis favorable de l'homme de confiance et s'il y a lieu, après enquête, le Comité directeur sanctionnera sans appel.

LA COTISATION :

Il y en avait pour 100 fr. Il y en avait pour 150 fr. Il y en avait pour un abonnement au journal séparé. Il y en avait pour un abonnement au journal compris dans la cotisation.

Et oui oui, et oui non, et non oui, et non non.

Mais après avoir retourné la question sur tous les sens, à l'unanimité la cotisation est fixée à 130 fr. par mois, abonnement au journal compris.

Prochamment nous commencerons la publication de « Le Cadavre de l'Etang », nouvelle policière, par Marcel Lanteaume, ex-VI A.

Le Gérant : Lucien ROUSSEL.

Imp. Nouvelle (Ass. Ouv.), 53, quai de la Seine — 281-3-46.

AMICALE
DES ANCIENS PRISONNIERS
DU STALAG VI A
68, rue de la Chaussée-d'Antin,
PARIS (9^e).

Bulletin d'Adhésion

Je soussigné : (Nom (1) et prénom)

demeurant à : Département :

Rue :

après avoir pris connaissance des statuts, déclare adhérer à l'AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG VI A comme

membre :

Ci-joint la somme de

A, le

Signature :

(1) En capitales.